

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

529^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 1^{er} mai 2017, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2017.05.141

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée de consultation du 3 avril 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2017
6. Affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée de consultation du 3 avril 2017
7. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2017
8. Affaires découlant du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 avril 2017

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes à payer
2. Encaissements pour le mois d'avril 2017
3. Approbation des écritures de journal général

Période de questions (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
2. Correspondance
 - 2.1. Accès sur rue – Demande au MTQ – Appui à la Fabrique de Sainte-Anne-de-la-Pérade
 - 2.2. Vélo Québec – Défi juin 2017 – Demande d'autorisation de passage
 - 2.3. Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'autorisation de passage
 - 2.4. Défi des Demois'Ailes – Demande d'autorisation de passage
 - 2.5. Granfondo Garneau-Québecor – Demande d'autorisation de passage
3. Ponceau rang Rapide Sud – Demande de subvention PRRL – Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local
4. Signalisation réduction de vitesse – Autorisation de la dépense
5. Restauration de la galerie du 230 rue Sainte-Anne – Autorisation de la dépense
6. Remplacement estival de la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire – Nomination
7. Mutuelle NOVO SST

D. Contrat et appels d'offres

1. Restauration et maintien des bornes-fontaines – Acceptation de la soumission et autorisation de signature
2. Vérification de la compaction de remblais et test de béton – Acceptation de la soumission
3. Balayage des rues – Acceptation de la soumission
4. Aréna – Étude de faisabilité – Optimisation en réfrigération et efficacité énergétique – Acceptation de la soumission et autorisation de la signature

E. Avis de motion

F. Adoption de règlement

1. Règlement numéro 2017-372 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 afin d'autoriser l'usage de maison mobile à des fins d'habitation pour des travailleurs agricoles saisonniers dans les zones 204-A et 226-AF – Adoption du second projet de règlement

G. Sécurité publique

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Achat de chapiteaux – Autorisation de la dépense
2. Hockey mineur – Gratuité pour les séries
3. Réseau BIBLIO – Assemblée annuelle des membres – Autorisation de la dépense

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2017.05.142

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 3 AVRIL 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de l'assemblée mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée de consultation du 3 avril 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2017.05.143

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 3 avril 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

2017.05.144

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 13 avril 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION DU 3 AVRIL 2017

Aucune.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2017

Aucune.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 AVRIL 2017

Aucune.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2017.05.145

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 357 924,75 \$.

Liste des comptes payés	230 859,17 \$;
Liste des comptes à payer	79 415,34 \$;
Liste des salaires	47 650,24 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS D'AVRIL 2017

Les encaissements du mois d'avril sont de 145 539,10 \$.

2017.05.146

APPROBATION DES ÉCRITURES DE JOURNAL GÉNÉRAL

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les écritures de journal général des mois de février et mars 2017.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Lobbyiste de Trans-Canada;
- Journée du 4 juin sur l'environnement;
- Mesures d'urgence;
- Nouvelle ligne électrique pour la rue Gamelin.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois d'avril 2017.

2017.05.147

ACCÈS SUR RUE – DEMANDE AU MTQ – APPUI À LA FABRIQUE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

CONSIDÉRANT QUE depuis le réaménagement de l'intersection de la rue Sainte-Anne et de la route 138 il n'y a plus d'accès entre le stationnement de l'église et l'intersection;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs visiteurs se stationnent à l'église et vont par la suite sur le bord de la rivière Sainte-Anne, au parc et au Bureau d'information touristique en passant sur la pelouse entre l'intersection et le stationnement;

CONSIDÉRANT QUE cette intersection est une vitrine pour la municipalité et que le va et viens des passants endommage sérieusement la pelouse;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux, par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, l'aménagement d'un passage piétonnier aurait été souhaitable;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité appuie la Fabrique de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pérade dans sa demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en vue de l'aménagement d'un passage piétonnier entre le stationnement de l'église et l'intersection de la rue Sainte-Anne et la route 138.

Adoptée.

2017.05.148

VÉLO QUÉBEC – DÉFI JUIN 2017 – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage, le 17 juin 2017, du Défi juin 2017 de Vélo Québec sur le territoire de la municipalité.

Adoptée.

2017.05.149

TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage, le 6 juillet 2017, du Tour CIBC Charles Bruneau sur le territoire de la municipalité.

Adoptée.

2017.05.150

DÉFI DES DEMOIS'AILES – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage, le 15 juillet 2017, du défi des Demois'Ailes sur le territoire de la municipalité.

Adoptée.

2017.05.151

GRANFONDO GARNEAU-QUÉBÉCOR – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Il est proposé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le passage, le 13 août 2017, du Granfondo Garneau-Québecor sur le territoire de la municipalité.

Adoptée.

2017.05.152

PONCEAU RANG RAPIDE SUD – DEMANDE DE SUBVENTION PRRL – VOLET – ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a pris connaissance des modalités d'application du Volet – Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2, excluant la portion désignée prioritaire à l'intérieur d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de la conseillère Germaine Leboeuf, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée.

2017.05.153

SIGNALISATION RÉDUCTION DE VITESSE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a décidé de ne plus installer de dos d'âne dans les rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite voir les automobilistes réduire leur vitesse dans certaines rues résidentielles et fréquentées par de nombreux jeunes;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à l'achat de balises visant la réduction de vitesse sur les rues de la Fabrique et des Chenaux et d'autoriser une dépense de 1 000 \$, avant toutes les taxes applicables, pour cet achat.

Adoptée.

2017.05.154

**RESTAURATION DE LA GALERIE DU 230 RUE SAINTE-ANNE –
AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE la galerie du 230 rue Sainte-Anne doit être refaite;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense de 10 000 \$, avant toutes les taxes applicables en vue de la réfection de la galerie en matière synthétique.

Adoptée.

2017.05.155

**REPLACEMENT ESTIVAL DE LA TECHNICIENNE EN LOISIRS,
VIE CULTURELLE ET COMMUNAUTAIRE – NOMINATION**

CONSIDÉRANT QUE la remplaçante du congé de maternité de la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire a décidé de mettre fin à son contrat à la fin du mois de juin;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire remplacer ce départ jusqu'au retour de la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire prévu pour le mois d'août;

CONSIDÉRANT QUE madame Cyndie Montplaisir est une employée occasionnelle de la Municipalité et qu'elle a les compétences pour occuper le poste;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'employer madame Cyndie Montplaisir afin de compléter le remplacement de congé de maternité de de la technicienne en loisirs, vie communautaire et culturelle et de finaliser le service d'animation estivale.

Adoptée.

2017.05.156

MUTUELLE NOVO SST

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Municipalité, à la mutuelle NOVO SST, n'a pas donné les résultats escomptés au niveau des primes à payer la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec propose à la Municipalité de se joindre à leur mutuelle selon certaines conditions;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le directeur général à amorcer une démarche en vue de quitter la mutuelle NOVO SST et de se joindre à la mutuelle de l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2017.05.157

**RESTAURATION ET MAINTIEN DES BORNES-FONTAINES –
ACCEPTATION DE LA SOUMISSION ET AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'inspection des bornes-fontaines certaines déficiences ont été constatées;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la firme STELEM, au montant de 7 700 \$, avant toutes les taxes applicables et le coût des pièces nécessaires, pour la restauration des bornes-fontaines tel que décrit dans le document de soumission.

Adoptée.

2017.05.158

VÉRIFICATION DE LA COMPACTION DE REMBLAIS ET TEST DE BÉTON – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE dans le devis de soumission pour l'agrandissement, la rénovation et la mise aux normes de l'hôtel de ville il a été prévu de faire des tests de compaction des remblais et que ces coûts n'étaient pas prévus au devis;

CONSIDÉRANT QUE les tests n'ont pas été complétés tel que prévu au devis et que des forages seraient requis afin de vérifier la compaction;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de la firme SMi, pour un montant de 4 312,50 \$, avant toutes les taxes applicables, pour la réalisation de trois (3) forages et la vérification de la compaction des remblais effectués.

Adoptée.

2017.05.159

BALAYAGE DES RUES – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres pour le balayage des rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une seule firme a répondu à cet appel d'offres;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de balayage des rues de la municipalité, à la firme Lemire et Poirier inc., pour un montant de 12 940 \$, avant toutes les taxes applicables.

Adoptée.

2017.05.160

ARÉNA – ÉTUDE DE FAISABILITÉ – OPTIMISATION EN RÉFRIGÉRATION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION ET AUTORISATION DE LA SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial s'apprête à lancer un appel de projets pour le programme de soutien afin de remplacer ou modifier les systèmes de réfrigération fonctionnant au gaz R-12 ou R-22 dans les arénas et centre de curling du Québec;

CONSIDÉRANT QU'afin de pouvoir avoir accès au programme de subvention le propriétaire de l'équipement doit avoir fait une étude de faisabilité en vue de l'optimisation en réfrigération et efficacité énergétique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a invité deux firmes à soumissionner pour la réalisation de l'étude;

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec Expert Conseil Ltée a déposé la plus basse soumission tout en étant conforme aux devis;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à la firme Stantec Expert Conseil Ltée, pour un montant de 12 000 \$, avant toutes les taxes applicables, pour la réalisation de l'étude de faisabilité en vue de l'optimisation en réfrigération et efficacité énergétique selon les spécifications du document d'appel de proposition et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents en vue de la réalisation de ce mandat.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

Aucun point.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

Le conseiller Steve Massicotte se retire de la table du conseil en raison d'une situation potentielle de conflit d'intérêts pour le point suivant. Il est 20 h 22.

2017.05.161

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-372 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2008-262 AFIN D'AUTORISER L'USAGE DE MAISON MOBILE À DES FINS D'HABITATION POUR DES TRAVAILLEURS AGRICOLES SAISONNIERS DANS LES ZONES 204-A ET 226-AF – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade peut modifier son règlement de zonage en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire de ce conseil le 6 mars 2017;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 3 avril 2017;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été tenue avant la présente séance comme stipulé dans l'avis public affiché au bureau municipal et à l'église le 18 avril 2017 et publié dans le journal *Le Courrier de Portneuf* du 18 avril 2017;

ATTENDU QUE le règlement est susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de règlement portant le numéro 2017-372 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 afin d'autoriser l'usage de maison mobile à des fins d'habitation pour des travailleurs agricoles saisonniers dans les zones 204-A et 226-AF ». Il porte le numéro 2017-372.

ARTICLE 2 - Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'ajouter « Article 15.8 – Habitation pour les travailleurs agricoles » et ajouter dans la grille de spécification des zones 204-A et 226-AF ce type d'habitation.

ARTICLE 3 - Règlement – Ajout ; Article 15.8 au règlement de zonage 2008-262

15.8 Habitation temporaire pour travailleurs agricoles

Les habitations temporaires pour les travailleurs agricoles saisonniers sont autorisées dans les zones à dominantes agricoles indiquées aux grilles de spécifications, en respectant les conditions suivantes :

- 1) Seuls les roulottes de camping, d'utilités ou de chantiers et les modules préfabriqués à cette fin peuvent servir d'habitation entre le 1^{er} avril et le 31 octobre d'une même année, pour les travailleurs agricoles saisonniers;
- 2) Les habitations temporaires doivent être installées soit sur une dalle de béton, des pilotis ou des pieux vissés;
- 3) En aucun cas les piliers ne pourront être visibles, ils doivent être recouverts de matériel de revêtement autorisé;
- 4) Dans le cas où l'habitation est visible du chemin public, la façade du bâtiment devra être implanté en parallèle de la voie publique;
- 5) Tout aménagement donnant accès à l'habitation devra être muni d'une galerie ou d'un perron, d'un escalier et de garde-corps conforme;
- 6) L'habitation doit uniquement loger de la main d'oeuvre agricole;
- 7) L'habitation doit être répondre aux normes d'habitation des programmes de travailleurs agricoles étrangers;
- 8) L'habitation doit disposer d'un espace habitable équivalent à, minimalement, 9 mètres carrés par personne logeant dans l'habitation;
- 9) Une aire d'agrément extérieure d'au moins 2.5 mètres carrés par personne logeant dans l'habitation doit être aménagée;
- 10) Aucune habitation saisonnière ne peut être installée dans la cour avant;
- 11) En absence de bâtiment principal, la marge avant minimale sera de 30 mètres;
- 12) La localisation de l'habitation doit respecter les marges de recul des bâtiments principaux;
- 13) Le revêtement extérieur doit être conforme à l'article 9.2;
- 14) L'alimentation en eau potable et le traitement des eaux usées de l'habitation doivent être conformes à la loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements;
- 15) Un certificat d'autorisation est nécessaire pour l'installation et l'occupation de l'habitation saisonnière;

16) L'installation de chaque habitation doit faire l'objet d'un avis de conformité par la Commission de protection du territoire agricole;

Il est interdit de transformer ces habitations pour en faire des résidences permanentes.

ARTICLE 4 - Modifications des grilles de spécifications 204-A et 226-AF

Ajouter usages temporaires – Habitation temporaire pour travailleurs agricoles aux grilles de spécifications 204-A et 226-AF.

ARTICLE 5 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

Le conseiller Steve Massicotte réintègre la séance du conseil. Il est 20 h 24.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point.

LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2017.05.162

ACHAT DE CHAPITEAUX – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE lors des événements extérieurs la Municipalité doit louer des chapiteaux;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Chapiteaux Nord-Sud, au montant de 6 300 \$, avant toutes les taxes applicables, pour l'achat d'un chapiteau 10' x 10' et un de 10' x 20' avec les toiles protectrices et les ancrages.

Adoptée.

2017.05.163

HOCKEY MINEUR – GRATUITÉ POUR LES SÉRIES

CONSIDÉRANT QUE le hockey mineur demande à la Municipalité la gratuité des heures pour les séries éliminatoires de la saison 2017, soit un nombre de dix-neuf heures et demie;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 du règlement 2015-353 sur la tarification des services municipaux, le conseil peut accorder une telle gratuité;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité des heures pour les séries éliminatoires de hockey, soit un total de dix-neuf heures et demie.

Adoptée.

2017.05.164

**RÉSEAU BIBLIO – ASSEMBLÉE ANNUELLE DES MEMBRES –
AUTORISATION DE LA DÉPENSE**

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée annuelle du Réseau BIBLIO se tiendra le 2 juin à Yamachiche;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les dépenses de participation à cette activité selon les dispositions du règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Balayage des rues;
- Affichage du nom des conseillers à la table du conseil;
- Projet quai;
- Panneau de signalisation;
- Aréna.

RAPPORT DES COMITÉS

- OMH;
- 350^e anniversaire;
- Journée de la famille.

2017.05.165

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance soit levée à 20 h 49.

Adoptée.

À moins d'avis contraire, la mairesse s'est abstenue de faire usage de son droit de vote.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse